

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**Wilaya de Chlef****Direction de la Jeunesse et des Sports****Service Investissement et Equipement****MISE EN DEMEURE N°02**

Suite aux diverses constatations relatives à la réalisation du camp de jeunes Béni Houa : retard considérable dans la réalisation du projet, négligence dans la mission du suivi, non dépôt de l'étude modificative des logements de fonction au niveau du C.T.C, non dépôt des rapports de suivi et des situations des travaux des entreprises, non respect des engagements pris lors de la visite du 30/07/2018

Le B.E.T Bekhedda Djamel, chargé du suivi de la réalisation d'un camp de jeunes à Béni Haoua, demeurant à la rue Ahmed Abbad N°12 (W) Chlef, titulaire du contrat de maîtrise d'œuvre n°44/2013 du 12/05/2013.

Est mis en demeure, de respecter les obligations édictées par le contrat et règlement relatifs à la maîtrise d'œuvre.

Un délai de quarante huit (48) heures lui accordé au bureau d'études à partir de la parution de la présente mise en demeure dans les quotidiens nationaux et le BOMOP, faute de quoi la résiliation sera prononcée à son tort exclusif.